



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 02 juin 2025

### Délibération N° 25/19

#### Renouvellement partiel des membres du Bureau

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la délibération n° 21/29 AC de l'Assemblée de Corse en date du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU la Délibération n°25/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'assemblée de Corse au sein de divers organismes,

**VU** la Délibération n°21/22 CA du Conseil d'Administration de l'AUE, portant désignation des membres du bureau de l'AUE.

**VU** l'Arrêté N°21/002 CE en date du 06 juillet 2021 portant désignation de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

**CONSIDÉRANT** L'article 14 des statuts de l'AUE prévoyant que le Conseil d'administration désigne en son sein un Bureau composé, en plus du Président, de dix membres.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner 3 membres du Bureau en remplacement des administrateurs issus de l'Assemblée de Corse et du Conseil d'Administration partiellement renouvelé.

**SUR** rapport de son Président,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ARTICLE 1 :** PREND ACTE du maintien en fonction des membres du Bureau dont le mandat est toujours en cours :

**Les Conseillers à l'Assemblée de Corse :**

- Madame Nadine NIVAGGIONI
- Madame Véronique ARRIGHI
- Monsieur Ghjuvan'Santu LE MAO
- Monsieur Georges MELA
- Monsieur Paul-Félix BENEDETTI

**Les Membres du Conseil d'Administration :**

- Monsieur Jean-Jacques CICCOLINI
- Monsieur Stefanu VENTURINI

**ARTICLE 2 :** DESIGNE, trois membres du bureau selon la répartition suivante :

Un conseiller parmi les Conseillers de l'Assemblée de Corse :

- Madame Paola MOSCA

Deux conseillers parmi les autres membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur Jean-Paul PANZANI
- Monsieur Joseph GALLETTI

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 02 juin 2025

Le Président,  
Julien PAOLINI





## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 02 juin 2025

### Rapport du Président de l'AUE – N°1

#### Objet : Renouvellement partiel des membres du bureau

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE), le présent rapport vise à procéder au renouvellement partiel des membres du Bureau.

#### Missions et fonctionnement du Bureau

Le Bureau, présidé de droit par le Président du Conseil d'Administration de l'Agence, est chargé notamment de :

- répartir les aides et subventions en application du règlement adopté par l'Assemblée de Corse ;
- exercer les compétences que le Conseil d'Administration lui délègue expressément ;
- rendre compte régulièrement de ses décisions au Conseil d'Administration.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président, dans le respect des règles de quorum et de vote identiques à celles du Conseil d'Administration.

#### Contexte du renouvellement

À la suite du renouvellement partiel du Conseil d'Administration et de la révision de la représentation de l'Assemblée de Corse dans plusieurs organismes, il convient de procéder à

**la désignation de nouveaux membres** en remplacement de certains membres sortants, afin de garantir la continuité de fonctionnement du Bureau.

Ce renouvellement partiel n'affecte ni la structure ni les attributions du Bureau, qui reste composé de 11 membres à voix délibérative :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- 6 membres désignés par les Conseillers à l'Assemblée de Corse siégeant au Conseil,
- 4 membres désignés par les autres administrateurs siégeant au Conseil.

### **Proposition**

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder au renouvellement partiel du Bureau, en désignant les nouveaux membres suivants :

#### **Parmi les Conseillers à l'Assemblée de Corse :**

- Madame Paola Mosca, en remplacement de Monsieur Xavier Lacombe

#### **Parmi les autres membres du Conseil d'Administration :**

- Monsieur Jean-Paul Panzani, en remplacement de Madame Sophie Finidori.
- Monsieur Joseph Galletti, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Pieri.

Les membres non concernés par ce renouvellement conservent leur mandat.

---

-----

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.